

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 728

Rubrik: Santé

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'entreprise Orfa a testé son procédé dans une installation-pilote, en collaboration avec Migros Argovie-Soleure: les métaux sont récupérés, les matières inorganiques sont hachées, séchées, stérilisées, dégraissées et granulées puis pressées en forme de plaques utilisables pour la construction. Les matières organiques sont également hachées, désodorisées, nettoyées des métaux lourds et transformées en briquettes à haut pouvoir calorique; mais pour la plus grande partie, elles sont restituées au cycle biologique sous forme d'humus qui peut remplacer la tourbe actuellement importée. Une tonne d'ordures permet de produire 0,8 m³ de plaques de construction, 470 kilos de briquettes ou 700 kilos d'humus. Migros Soleure-Argevie commercialisera cet humus prochainement.

L'entreprise argovienne attend de nombreuses commandes du monde entier. Une installation

d'une capacité de 150 tonnes coûte 10 millions de francs, soit la moitié du prix d'une usine d'incinération comparable. En Suisse l'intérêt est faible, les usines d'incinération existantes se battant pour les ordures nécessaires à leur fonctionnement.

Petit détail significatif: l'inventeur du procédé a fait faillite car il n'a pu obtenir suffisamment d'ordures pour faire tourner son installation.

PS. L'Office fédéral pour la protection de l'environnement publie une recommandation: le compostage est une contribution active à la protection de l'environnement. Plutôt que de se débarrasser des déchets organiques, il faut les composter sur place et les restituer à la terre. Le sol est ainsi enrichi et la végétation plus résistante aux maladies. La publication indique les rudiments d'un bon compostage.

commission «ad hoc» du Conseil national) est grippée, embourbée dans le sévère affrontement des intérêts en lice, et la relance doit venir d'ailleurs.

Les propositions des spécialistes du parti socialiste et de l'Union syndicale, qui devraient être définitivement adoptées et mises en forme par les instances compétentes d'ici à la fin du mois d'août, vont dans le bon sens avec une assurance des soins médico-pharmaceutiques qui devient obligatoire, avec une prise en charge des soins à domicile et des mesures de prévention, avec un système de financement qui devrait soulager les charges des personnes et des familles disposant de revenus modestes, et même avec un mandat général attribué à la Confédération de s'attaquer sérieusement à l'explosion des coûts de la santé. Tout cela tient, si l'on veut, du réformisme urgent.

Mais si l'on a l'ambition de s'attaquer à la racine du mal (dans le financement du système, l'assurance-maladie ne couvre qu'un tiers du tout) et de jeter les bases d'une politique de la santé qui ne débouche pas sur un rationnement des soins au bénéfice des couches les plus aisées de la population, il faudra bien prendre en compte cette caractéristique tout à fait impressionnante des relations entre médecins et patients, où l'offre de soins stimule en permanence la demande, où cette demande en progression constante stimule à son tour la multiplication des équipements médicaux et où, pour couronner le tout, l'explosion des coûts est encore stimulée par une démographie médicale galopante qui donne au phénomène une ampleur (prévisible) intenable.

Le remède? Il n'y en a point qui ne soit de cheval! C'est par exemple la généralisation du système des «enveloppes budgétaires» — voilà les sommes à disposition pour les années à venir, et c'est tout! — décrit par Pierre Gilliard dans un excellent condensé critique de l'avenir du système de santé helvétique paru dans le dernier numéro de «J'achète mieux» (avril 1984).

CULTURE

Pour deux petites phrases de plus...

Contre-projet officiel à l'initiative sur la culture: le Conseil fédéral se contente de jeter dans les jambes des initiants deux petites phrases pas trop précises: «Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération tient compte des besoins culturels de toutes les parties de la population, ainsi que de la diversité culturelle du pays. La Confédération peut soutenir l'encouragement de la culture par les cantons et prendre ses propres mesures.» Et ces quelques mots qui permettront de constitutionnaliser (avec un accent à vrai dire bienvenu sur les responsabilités cantonales) l'état de fait actuel suffisent à justifier un rejet du texte déposé à la Chancellerie fédérale le 11 août 1981!

Bien sûr, tout est possible à partir de telles déclarations de principe, et même une ascension fulgurante de la Suisse au firmament des Etats qui ont compris l'importance d'une politique de stimulation culturelle digne de ce nom.

Mais que restera-t-il de cette profession de foi quand le rouleau compresseur des économies à tout crin aura passé par là? Les dispositions prévues par l'initiatives, traduites en francs 1984, permettraient de consacrer 210 millions (un quart en plus ou en moins, à la discréction du Parlement) à des tâches culturelles: pour l'encouragement à la culture, le Conseil fédéral prévoit de dépenser un peu plus de 70 millions en 1987 (sans la Bibliothèque nationale, les Archives fédérales et le Musée national)... Il faudra bien se résoudre à parler gros sous et projets concrets.

SANTÉ

Quelques petits pas dans le bon sens

Assurance-maladie: la gauche reprend l'offensive, près de dix ans après le rejet devant le peuple de l'initiative et du contre-projet du Conseil fédéral sur le sujet. Offensive indispensable: la machine officielle (voir les propositions croupions de la